

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest tenue le 7 septembre 2021, à 19h00, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Monsieur Yannick Fecteau	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Cynthia Ferland

*Formant quorum sous la Présidence de monsieur Johnny Pizar, maire.*

*Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.*

---

*Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :*

**1. Ouverture de la séance ordinaire du 7 septembre 2021**

Monsieur le maire Johnny Pizar souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h01.

21 09 105

**2. Adoption de l'ordre du jour du 7 septembre 2021**

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,  
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 7 septembre 2021, soit adopté tel que présenté.

1. **Ouverture**  
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
6. **Correspondance**
  - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
    - 6.1.1. Équijustice Estrie – Unité de médiation citoyenne de la MRC de Coaticook
    - 6.1.2. Remerciements du Centre d'arts Rozynski – Céramystic
    - 6.1.3. Shazamfest 2022 – Demande d'appui
    - 6.1.4. Shazamfest 2021 – Soutien financier
7. **Affaires courantes municipales**
  - 7.1. **Dossiers municipaux**
    - 7.1.1. Contrat de déneigement MTQ 2021-2022
    - 7.1.2. Forêt-témoin – réparation du sentier Peter-Kilburn
    - 7.1.3. Location du 741, chemin Hunter
    - 7.1.4. Point d'accès à l'eau
    - 7.1.5. Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale à l'intention des propriétés privées
    - 7.1.6. Congrès de la FQM – Inscription
    - 7.1.7. Inauguration et portes ouvertes du bureau municipal
  - 7.2. **Appel d'offres**
    - 7.2.1. Résolution autorisant l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de sel de déglacage
    - 7.2.2. Résultats – Appel d'offres sur invitation pour la fourniture de gravier dans le cadre du PPA-CE
  - 7.3. **Offres de services professionnels 2022**
    - 7.3.1. Therrien Couture Joli-Cœur
  - 7.4. **Élections municipales**

**8. Rapport du Maire et des conseillers**

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

8.2. Rapport des conseillers

**9. Rapports administratifs**

9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie

9.2. Rapport de l'inspectrice en bâtiment et environnement

9.3. Rapport de la directrice générale secrétaire-trésorière

**10. Trésorerie**

10.1. Approbation des listes : comptes à payer et dépenses incompressibles

**11. Divers**

**12. Deuxième période de questions**

**13. Levée de la séance ordinaire**

**Adoptée à l'unanimité**

21 09 106

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021**

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**4. Première période de questions**

21 09 107

**6.1.1. Équijustice Estrie – Unité de médiation citoyenne de la MRC de Coaticook**

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie, à l'organisme Équijustice Estrie, le montant de 132\$ quant au maintien des activités de l'Unité de médiation citoyenne de la MRC de Coaticook.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à Équijustice Estrie.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.1.2. Remerciements du Centre d'arts Rozynski - Céramystic**

La directrice générale secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la lettre de remerciements du Centre d'arts Rozynski.

21 09 108

**6.1.3. Shazamfest 2022 – Demande d'appui**

**ATTENDU** que Monsieur Ziv Przytyk, président du Shazamfest, doit préparer ses demandes d'aide financière auprès de différents organismes gouvernementaux ;

**ATTENDU** que ce dernier, tout comme par les années passées, demande l'appui de la Municipalité pour la tenue de son événement qui se tiendra du 7 au 10 juillet 2022 et qu'une lettre d'intention sera jointe à ses demandes d'aide financière ;

**ATTENDU** que Monsieur Przytyk s'engage à respecter le règlement numéro 238-2012, relatif à l'administration et à la gestion des événements spéciaux ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

Que les membres du conseil municipal autorisent monsieur le maire à signer une lettre d'intention concernant la tenue de la 17<sup>e</sup> édition du Shazamfest qui se tiendra en juillet 2022.

Qu'un rappel soit fait à la population, par l'organisateur, que l'entrée pour tous les résidents de Barnston-Ouest est gratuit.

De mentionner à l'organisateur qu'il serait important que les personnes à l'accueil de l'événement puissent être bilingues.

**Adoptée à l'unanimité**

**21 09 109**

#### **6.1.4. Shazamfest 2021 – Soutien financier**

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par la conseiller Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie un montant de 250\$ en soutien financier à la 16<sup>e</sup> édition du Shazamfest qui s'est tenue en juillet 2021.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

Le conseiller Ziv Przytyk se joint à la séance du conseil, il est 19h03.

**21 09 110**

#### **7.1.1. Contrat de déneigement MTQ 2021-2022**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a conclu une entente avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec quant à l'exécution du contrat relatif aux travaux de déneigement pour le dossier « 9010-18-4948 – Déneigement, déglacage, fourniture des matériaux et site d'entreposage » pour l'entretien hivernal du chemin de Way's Mills ;

**CONSIDÉRANT** que le montant du contrat accordé à la Municipalité n'excède pas 25 000\$ ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité n'a pas la machinerie requise afin d'effectuer l'entretien hivernal du chemin de Way's Mills ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité octroie, de gré à gré, tel que le permet les dispositions du *Code municipal du Québec*, à l'entreprise 3089-7128 Québec Inc. le contrat d'entretien hivernal du chemin de Way's Mills pour un montant de 22 751.70\$, toutes taxes incluses ;

**CONSIDÉRANT** que le contrat est d'une durée d'un an (saison 2021-2022) ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,**

**Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que Monsieur Johnny Pizar, maire, et Madame Sonia Tremblay, directrice générale secrétaire-trésorière, soient désignés comme signataires du contrat entre l'entreprise 3089-7128 Québec Inc. et la Municipalité.

Que la Municipalité conserve 2% en frais de gestion pour l'administration du contrat qu'elle a signée avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**21 09 111**

**7.1.2. Forêt-témoin – réparation du sentier Peter-Kilburn**

**ATTENDU** que le sentier Peter-Kilburn a besoin de réparation, notamment l'installation d'un nouveau ponceau et la finition de l'aménagement ;

**ATTENDU** que Monsieur Ronald Graham, propriétaire sur le chemin Ball Brook, offre à la Municipalité une donation pour la réparation du sentier sur environ 200 mètres ;

**ATTENDU** que l'entreprise Aménagement Sentiers Verts a déposé à la Municipalité une proposition quant à la réparation du sentier ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la Municipalité paie les coûts d'achat du ponceau évalué à 8 000\$, plus les taxes applicables.

Que la Municipalité accepte l'offre de Monsieur Ronald Graham, soit que ce dernier paie les coûts de réparation du sentier pour un montant d'environ 5 000\$.

Que la Municipalité octroie le contrat d'installation du ponceau et de la réparation du sentier à l'entreprise Aménagement Sentiers verts pour un montant d'environ 15 000\$ plus les taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité**

**21 09 112**

**7.1.3. Location du 741, chemin Hunter**

**ATTENDU** que la Municipalité a déménagé ses bureaux dans ses nouveaux locaux situés au 2080, chemin Way's Mills et qu'elle a laissé vacant le 741, chemin Hunter ;

**ATTENDU** que le Centre d'arts Rozynski a utilisé, lors de l'édition 2021 de Céramystic, le 741, chemin Hunter comme lieu d'entreposage de matériel d'artiste, suivant une entente avec la Municipalité ;

**ATTENDU** que le Centre d'arts Rozynski a déposé une demande officielle de location du 741, chemin Hunter à la Municipalité ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la Municipalité accepte de louer, au Centre d'arts Rozynski, le 741, chemin Hunter pour une période d'un an.

Que les frais de location soient le paiement, à la Municipalité, des frais de chauffage de l'édifice.

Que la Municipalité signe une entente de location avec le Centre d'arts Rozynski.

Que le conseil mandate le maire, Monsieur Johnny Pizar, et la directrice générale secrétaire-trésorière, Madame Sonia Tremblay, à signer cette entente de location avec le Centre d'arts Rozynski.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **7.1.4. Point d'accès d'eau**

Le maire informe les membres du conseil que la Municipalité autorise, les agriculteurs qui le demandent, à aller chercher de l'eau sur le site de la Forêt-témoin (pour les points d'eau identifié par la Municipalité). Ceci est une mesure exceptionnelle, compte-tenu de l'état de sécheresse de nombreux puits.

#### **7.1.5. Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale à l'intention des propriétés privées**

La Municipalité demandera à l'agente de développement culturel de la MRC de Coaticook d'obtenir des précisions concernant l'investissement municipal requis et les modalités exactes du programme, avant de prendre une décision.

#### **7.1.6. Congrès de la FQM**

La directrice générale secrétaire-trésorière informe les membres du conseil des modalités d'inscription au Congrès de la FQM. Les élus intéressés à s'y inscrire doivent en informer cette dernière, le plus tôt possible.

#### **7.1.7. Inauguration et portes ouvertes au bureau municipal**

Deux journées portes ouvertes se tiendront les 24 et 25 septembre 2021. La Municipalité accueillera, lors de cet événement, les citoyens à visiter leur nouvel hôtel de ville.

21 09 113

#### **7.2.1. Résolution autorisant l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de sel de déglçage**

**ATTENDU** les besoins de 150 TM en fourniture de sel de déglçage pour la saison hivernale 2021-2022 ;

**ATTENDU** que le conseil municipal désire obtenir des prix auprès d'au moins deux (2) fournisseurs ;

**ATTENDU** que l'estimation de la dépense nette pour la fourniture de sel de déglçage est inférieure à 25 000\$ ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

De mandater la directrice générale à procéder à l'appel d'offres sur invitation, selon les besoins formulés par le conseil municipal, auprès d'au moins deux (2) fournisseurs.

**Adoptée à l'unanimité**

### 7.2.2. Résultats – Appel d’offres sur invitation pour la fourniture de gravier dans le cadre du PPA-CE

**ATTENDU** la résolution numéro 20-05-062 autorisant la directrice générale secrétaire-trésorière à procéder à un appel d’offres sur invitation pour la fourniture de 5 000 à 8 000 TM de gravier 0-3/4 Mg20-B ;

**ATTENDU** que lesdites soumissions devaient avoir été reçues au plus tard, à 11h00 le jeudi 2 septembre 2021 et que deux soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le même jour à la même heure, à savoir :

**1) 3089-7128 Québec Inc.**

**10.00\$/TM X 5 000 TM = 50 000\$ plus les taxes applicables**

**10.00\$/TM X 6 000 TM = 60 000\$ plus les taxes applicables**

**10.00\$/TM X 7 000 TM = 70 000\$ plus les taxes applicables**

**10.00\$/TM X 8 000 TM = 80 000\$ plus les taxes applicables**

**2) Sintra Inc. – Région Estrie**

**11.50\$/TM X 5 000 TM = 57 500\$ plus les taxes applicables**

**11.50\$/TM X 6 000 TM = 69 000\$ plus les taxes applicables**

**11.50\$/TM X 7 000 TM = 80 500\$ plus les taxes applicables**

**11.50\$/TM X 8 000 TM = 92 000\$ plus les taxes applicables**

**ATTENDU** que la Municipalité doit adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,**

**Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que la Municipalité octroie le contrat de fourniture de maximum 8 000 TM de gravier 0-3/4 (Mg20-B) à l’entreprise 3089-7128 Québec Inc., pour une dépense maximale avant les taxes applicables de 80 000\$.

Que la Municipalité demande, s’il y a lieu, un test de granulométrie à l’entreprise 3089-7128 Québec Inc. pour s’assurer de la conformité du gravier.

Que le conseil autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l’unanimité**

### 7.3.1. Therrien Couture Joli-Cœur

**ATTENDU** que le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité de Barnston-Ouest une offre de services professionnels pour l’année 2022;

**ATTENDU** que cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,**

**Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que la Municipalité de Barnston-Ouest accepte l’offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l’année 2022.

**Adoptée à l’unanimité**

**Rémunération du personnel électoral**

**ATTENDU** que le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-129 prévoit les sommes payables pour le personnel électoral ;

**ATTENDU** que par résolution, le conseil municipal peut revoir à la hausse la rémunération du personnel électoral ;

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal adopte le tableau suivant fixant la rémunération du personnel électoral.

<b>RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION</b>									
Pour la tenue du scrutin	<b>578 \$</b>								
En fonction du nombre de jour de vote par anticipation (incluant ceux au bureau du président d'élection)	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;"><b>1 jour : 384\$</b></td> <td style="width: 50%;"><b>5 jours : 1 927\$</b></td> </tr> <tr> <td><b>2 jours : 770\$</b></td> <td><b>6 jours : 2 313\$</b></td> </tr> <tr> <td><b>3 jours : 1 156\$</b></td> <td><b>7 jours : 2 698\$</b></td> </tr> <tr> <td><b>4 jours : 1 542\$</b></td> <td></td> </tr> </table>	<b>1 jour : 384\$</b>	<b>5 jours : 1 927\$</b>	<b>2 jours : 770\$</b>	<b>6 jours : 2 313\$</b>	<b>3 jours : 1 156\$</b>	<b>7 jours : 2 698\$</b>	<b>4 jours : 1 542\$</b>	
<b>1 jour : 384\$</b>	<b>5 jours : 1 927\$</b>								
<b>2 jours : 770\$</b>	<b>6 jours : 2 313\$</b>								
<b>3 jours : 1 156\$</b>	<b>7 jours : 2 698\$</b>								
<b>4 jours : 1 542\$</b>									
Lorsqu'il y a <b>confection</b> (ajout d'électeur non domiciliés et division en section de vote) et <b>Révision</b> de la liste électorale	Le plus élevé entre <b>578 \$</b> et le montant suivant (produit de la multiplication du nombre d'électeurs inscrits sur la liste à la date de son entrée en vigueur) : 0.436 \$ / électeur pour les 2 500 premiers + 0.131 \$ / électeur pour les 22 500 suivants + 0.046 \$ pour chacun des autres électeurs								
Lorsqu'il n'y a que confection de la liste électorale (ajout des électeurs non domiciliés et division en section de vote) : <b>OU</b> Lorsqu'il n'y a que révision de la liste électorale (recommencement des procédures à la suite d'une absence de candidats)	Le montant le plus élevé entre <b>344 \$</b> et le montant suivant (produit de la multiplication du nombre d'électeurs inscrits sur la liste à la date de son entrée en vigueur) : 0.260 \$ / électeur pour les 2 500 premiers + 0.075 \$ / électeur pour les 22 500 suivants + 0.025 \$ pour chacun des autres électeurs								
Lorsqu'il n'y a NI confection NI révision de la liste électorale (la liste électorale a été confectionnée et révisée lors du scrutin initial, mais faute de candidat à l'un des postes ; il faut recommencer les procédures)	Le montant le plus élevé entre <b>119 \$</b> et le montant suivant (produit de la multiplication du nombre d'électeurs inscrits sur la liste à la date de son entrée en vigueur) : 0.081 \$ / électeur pour les 2 500 premiers + 0.023 \$ / électeur pour les 22 500 suivants + 0.009 \$ pour chacun des autres électeurs								
<b>Rémunération du secrétaire d'élection et de l'adjoint au président d'élection</b>									
Secrétaire d'élection	Les 3/4 de la rémunération totale du président d'élection								
Adjoint du président d'élection	La 1/2 de la rémunération totale du président d'élection								

<b>Rémunération du personnel affecté aux commissions de révision</b>	
Réviseur	18.90\$ pour chaque heure où il exerce sa fonction
Secrétaire	18.90\$ pour chaque heure où il exerce sa fonction
Agent réviseur	16.20\$ pour chaque heure où il exerce sa fonction

<b>Rémunération du personnel affecté au scrutin</b>	
Scrutateur	16.88\$ pour chaque heure où il exerce sa fonction
Secrétaire du bureau de vote	16.20\$ pour chaque heure où il exerce sa fonction
PRIMO	16.88\$ pour chaque heure où il exerce sa fonction
Président et membre de la table de vérification de l'identité de l'électeur	13.50\$ pour chaque heure où il exerce sa fonction

<b>Rémunération lors d'une procédure d'enregistrement</b>	
Responsable du registre ou adjoint à celui-ci	
- qui est fonctionnaire de la municipalité	Taux horaire comme fonctionnaire pour chaque heure où il exerce ses fonctions en dehors de ses heures habituelles de travail (rémunération proportionnelle pour toute fraction d'heure)
- qui n'est pas fonctionnaire de la municipalité	16.20\$ pour chaque heure où il exerce ses fonctions

Que toute personne qui cumule des fonctions n'a le droit de recevoir que la rémunération la plus élevée. Tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération pour les fonctions qu'il exerce. S'il n'y a aucune rémunération qui a été établie, ce qui est généralement le cas des personnes dont le président d'élection requiert les services à titre temporaire, le membre du personnel électoral a droit à la rémunération convenue avec le président d'élection.

Que le conseil municipal autorise la dépense, s'il y a lieu.

### **Adoptée à l'unanimité**

#### **8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire**

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

#### **8.2. Rapport des conseillers**

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

#### **9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie**

Dépôt du rapport mensuel.

#### **9.2. Rapport de l'inspectrice municipale en bâtiment et environnement**

Dépôt du rapport mensuel.

#### **9.3. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

Dépôt du rapport mensuel.

21 09 117

#### **10.1. Approbation des listes : comptes à payer et dépenses incompressibles**

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 9 août 2021 – 21-08-102	29 760.40\$
B) Dépenses incompressibles – août 2021	4 742.16\$
C) Salaires août - 2021	20 043.35\$
D) Comptes à payer au 7 septembre 2021	42 665.36\$

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

**À CES CAUSES,**

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 67 450.87\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

**Adoptée à l'unanimité**

**12. Deuxième période de question**

**21 09 118**

**13. Levée de la séance ordinaire du 7 septembre 2021**

**Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau,  
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 19h43.

**Adoptée à l'unanimité**

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*. »

---

**MAIRE**

---

**DIRECTRICE GENERALE  
SECRETAIRE-TRESORIERE**